

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 806

Artikel: Mme Neuenschwander a 70 ans

Autor: Neuenschwander

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Pro Infirmis

Atteint de paralysie infantile cet enfant peut apprendre à marcher au moyen d'un appareil. Il est si impatient de faire des progrès qu'il aide l'infirmière à le fixer.

Un point fait à temps en épargne cent

Cette constatation vaut non seulement pour nos accommodages, mais aussi dans toutes sortes d'autres domaines. Pour ce qui touche l'aide spécialisée aux infirmes, elle se révèle implacable.

Mais il ne suffit pas d'intervenir à temps, encore faut-il poursuivre parfois pendant des années, un effort patient et courageux pour obtenir le résultat escompté : redressement d'un pied ou d'une colonne vertébrale, formation d'un caractère ou d'une intelligence, développement spécial de sens compensatoires chez les aveugles ou les sourds-muets, etc.

Pro Infirmis désire intervenir à temps dans les cas d'infirmité physique ou mentale. Elle insiste pour que les mesures spécialisées soient prises au bon moment et que les traitements médicaux ou éducatifs soient poursuivis aussi longtemps que cela est nécessaire. Elle sait que c'est dans l'intérêt de l'infirmes lui-même, et que la parenté, la société toute entière a tout à y gagner.

Pour accomplir son œuvre humanitaire, cette institution compte sur votre intelligente collaboration et sur votre générosité.

Pro INFIRMIS, compte de chèque rondant et parrainages Pro Infirmis : VIII 25503.



Paralysée, mais tout de même debout et pleine d'espoir pour l'avenir.

Le Journal inédit de M^{me} Guillaume Favre Union des Femmes (Genève)

En cette fin d'un trop long hiver, l'assemblée générale de la Section de Lecture — autrement dit, de la bibliothèque, offrit aux membres, rassemblés en nombre, un régal particulièrement délicat.

Après avoir entendu les rapports habituels et les titres des livres acquis au cours du dernier exercice, ils — ou plutôt elles... quoique membre mis au féminin soit inoffensif — eurent le privilège d'écouter leur présidente, Mlle E. Trembley, leur lire des pages évocatrices d'une époque heureuse, des fragments du journal (années 1841-42) de Mme Guillaume Favre-Bertrand.

M. Guillaume Favre — aucun Genevois ne l'ignore — fut le propriétaire de la Grange, qu'il habita avec les siens et légua à la Ville, cette Grange qui fait l'admiration de tous les visiteurs, et le faisait bien avant sa merveilleuse roseraie, car n'y avait-il pas son parc et sa superbe bibliothèque, celle-ci, il est vrai, ouverte seulement aux privilégiés ?

Un portrait à l'huile de la rédactrice du Journal, prêt pour l'occasion à l'Union des Femmes, évoquait ses traits assez marqués où, semble-t-il, on peut déceler les signes de souffrances physiques, car cette femme énergique, gaie et charmante, était une malade. Mariée après de longues fiançailles en 1830, elle fait vivre sous sa plume ses intimes et la société de son temps, parfois avec une minutie très amusante, car elle ne manque pas d'humour, par exemple lorsqu'elle décrit la cérémonie organisée pour la pose de la première pierre de l'église des Eaux-Vives.

Fêtes champêtres, mariages, bals en plein air, les fois à la Grange, où l'on voit évoluer toute la joyeuse jeunesse de la famille, anniversaires, absence des fils chéris allant en Sicile — ce qui était alors une entreprise et cotta bien des soucis à leur mère — tout se déroule par moments comme une féerie ; c'est en tous cas la peinture d'une

famille unie et très sympathique, en même temps que celle d'un milieu social où tout paraît facile.

Touchantes ou pittoresques, les images se succèdent sans l'ombre de monotonie.

Le séjour des parents et enfants — de grands enfants — Favre à Monnetier est impayable.

Première nuit de ce mois passé en Savoie : les chats, les rats, les chiens, le vent empêchent tout le monde de fermer l'œil.

Et puis, c'est la visite des Sismond, ils arrivent sur une luge tirée par des bœufs. J'en passe...

Faut-il dire que chacune des auditrices suivit cette lecture avec un seul regret : qu'elle prit fin ?

Maintenant n'y aurait-il pas moyen de faire profiter un plus large cercle de Genevois de ces souvenirs de leur passé, en publiant un abrégé du Journal intime de Mme Guillaume Favre ?

M.-L.P.

DE-CI, DE-LÀ

En Lybie, les femmes ne jouissent pas de droits politiques, les experts des Nations Unies ont tenté de persuader les chefs des tribus de donner les droits égaux à tous les citoyens dans leur constitution, sans distinction de sexe, mais ceux-ci ne se sont pas laissés convaincre.

Le Ruban blanc, fédération internationale des femmes abstinentes, tiendra son congrès mondial à Vancouver (Canada), du 3 au 9 juin 1953. Le centre du congrès sera l'Université de Colombie britannique et la plupart des déléguées seront logées dans le quartier des étudiants.

Paris va être doté d'un hôpital suisse

de notre correspondante Janine Auscher

Les correspondants des journaux suisses ont été conviés, récemment, à l'Hôtel du Pavillon, sous la présidence de M. de Salis, ministre de la Confédération suisse en France, à une conférence de presse ayant pour objet l'exposé de la création d'un hôpital suisse à Paris.

C'est dans le secteur nord-ouest de la capitale, à Neuilly, que sera construit le nouvel établissement, comprenant soixante lits environ. Le terrain a déjà été acquis et comportera également un parc.

Le jeune architecte dont le projet a été primé, M. Tehumi, nous a fait visiter — sur maquette... — le futur hôpital suisse de Paris. Il se composera d'une aile chirurgicale, comportant trois salles opératoires, et d'une autre aile, destinée aux chambres des malades, présentant toutes les garanties de visibilité et d'indépendance souhaitables. Il sera également ouvert à tous, sans aucune exclusive, étant entendu que la priorité sera donnée aux malades suisses, quelles que soient, bien entendu, leurs opinions ou religion, voire même leur état de fortune, car un hôpital doit être accessible aux pauvres comme aux riches. Aussi celui-ci comprendra-t-il trois catégories, allant des malades pouvant occuper une chambre individuelle, aux malades sans ressources, auxquels aucune contribution ne sera demandée.

Les médecins devront être Français, en raison de la loi, mais des docteurs réputés, fils de Suisses et ayant également gardé la nationalité suisse, feront aussi partie du corps médical. Enfin, de jeunes stagiaires y seront reçus. Plus tard, on envisage d'adjoindre à

l'hôpital une maternité. L'établissement sera, bien entendu, ouvert non seulement aux résidents, mais aussi aux touristes de passage à Paris. Sait-on que l'an passé la France compta jusqu'à 475.000 visiteurs suisses, et que sa colonie permanente est de 80.000 âmes, dont 30.000 pour la seule ville de Paris ?

Mais le financement demeure le seul point délicat d'une telle entreprise... bien que la Confédération ait généreusement promis un emprunt de deux millions de francs suisses, apport cependant insuffisant. Car si certains cantons, tels ceux de Berne, Genève, Zurich, Neuchâtel, Vaud, Tessin, Valais, Argovie, Appenzel, etc., ont donné le bon exemple, d'autres se font quelque peu prier... ce qui, vraiment surprend, lorsqu'il s'agit d'une œuvre aussi grande ! L'idéal serait sans doute que chaque canton représenté en France fasse don à l'hôpital d'une salle ou d'une chambre portant son nom, ses armes et ses couleurs...

Nous ne pouvons, en France, qu'approuver et encourager cette initiative de nos amis suisses dont nous savons, d'ailleurs, l'inlassable activité dans tous les domaines sociaux. La création d'un hôpital suisse à Paris, ne pourra qu'accroître encore le prestige de la Confédération helvétique et cimenter l'amitié franco-suisse...

Tous les dons seront reçus avec reconnaissance soit à Zurich, compte de chèque postal VIII 1062, soit à Paris, compte de chèque postal 6517-62, ou bien à la Légation Suisse, 142, rue de Grenelle, VII^e.

Janine Auscher.

Questions féminines

à l'Assemblée des Nations Unies (New-York)

Grâce à la présence de la consultante de la Fédération des Femmes universitaires à l'Assemblée des Nations Unies à New-York, nous gardons le contact avec les organisations féminines qui assistent là-bas aux séances,

Cette année, quarante femmes avaient été incluses dans les délégations des différents pays, ce nombre est un peu plus considérable qu'auparavant. Dix d'entre elles étaient chefs de leur délégation, quinze étaient suppléantes et les autres fonctionnaient comme experts. La majorité d'entre elles furent désignées pour le Comité social.

La Commission de la condition de la femme avait rédigé un projet de convention sur les droits politiques féminins. Ce projet, examiné trois fois en deux ans par le Conseil économique et social, a été soumis à l'Assemblée qui l'a accepté sans modification par un vote triomphal de 45 « oui » et aucun « non », mais 11 abstentions (les républiques soviétiques, l'Afghanistan, l'Ecuador, l'Égypte, l'Iran, l'Arabie séoudite, le Yémen). Cette convention sera proposée maintenant à la ratification des Etats membres. On note entre autres, dans le texte, l'art. 1 demandant que les femmes puissent se présenter aux élections, dans les mêmes conditions que les hommes ; qu'elles soient éligibles à tous les parlements ou conseils publics (art. 2) et qu'elles puissent exercer toutes les fonctions publiques établies par la loi du pays (art. 3).

Les Soviétiques n'ont pas voté la convention parce qu'à leurs yeux, elle n'a pas de valeur puisqu'elle ne mentionne pas les droits économiques et sociaux.

Mme Begtrup (Danemark) a fait remarquer que c'est l'Organisation du travail qui s'occupe de l'égalité de salaire et que l'UNESCO est chargé de l'éducation et des droits sociaux féminins. Mme Roosevelt exprima l'espoir que l'adoption de cette convention

et nous sommes au courant du sort qui est fait aux questions qui nous préoccupent.

C'est du rapport dont elle est l'auteur et qui nous a été envoyé, que nous tirons les notes suivantes.

permettrait à des femmes plus nombreuses d'occuper des postes importants dans les gouvernements. C'est aux efforts de Mlle Bernardino, de la République dominicaine, que l'on doit la victoire de la convention à l'Assemblée.

Espérons que ce nouvel instrument ne dormira pas trop longtemps dans les tiroirs des divers parlements appelés à le ratifier !

Le rapatriement des enfants grecs n'a pas avancé. Depuis que les 469 enfants de Yougoslavie ont été rendus à leurs parents, aucun progrès n'a pu être enregistré.

Quant au problème des réfugiés, il est toujours un grave souci : aujourd'hui, la population réfugiée en Europe égale celle du Canada : 900.000 Arabes sont réfugiés dans le Proche-Orient, 13 millions n'ont pas encore été absorbés par l'Inde et le Pakistan. Sans doute des millions de réfugiés, dont on ignore le nombre, ont été chassés de chez eux par les hostilités en Corée.

A une énorme majorité, l'Assemblée vota deux résolutions demandant aux Etats leur aide financière et l'admission de réfugiés dans leurs plans d'immigration.

*

La 7^{me} session de la Commission du statut de la femme siège depuis le 16 mars, jusqu'au 8 avril ; on trouve à l'ordre du jour, l'examen des questions suivantes : lois concernant la propriété et la famille dans la mesure où elles affectent le statut de la femme ; accès des femmes à l'éducation, à la préparation professionnelle, convention sur la nationalité des femmes mariées.

(extraits du rapport de Miss Robb).

femmes, dont beaucoup ont d'importantes fonctions. Trois des compagnies de chemin de fer sont dirigées par des femmes, et un grand nombre d'autres siègent dans des conseils d'administration de sociétés géantes, comme la Radio Corporation of America of Western Union.

M^{lle} Neuenchwander a 70 ans

Mlle Rosa Neuenchwander, présidente de l'Union des sociétés féminines bernoises, fête ces jours-ci son soixante-dixième anniversaire. Nous nous réservons de revenir sur sa carrière dévouée aux activités publiques et aux causes féminines, mais nous ne voulons pas attendre pour lui présenter les vœux de notre journal.